

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 26/08/2019

<b>Titre du projet du marché *</b>	MVR-N - MG Renouvellement de 6 murs de soutènement - Appel d'offres pour prestations d'ingénieur civil et de géotechnique
<b>Forme / genre de mise en concurrence *</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet *</b>	191257
<b>N° de la publication SIMAP *</b>	1088911
<b>Date de publication SIMAP *</b>	16/08/2019
<b>Adjudicateur *</b>	Transports Montreux-Vevey-Riviera SA
<b>Organisateur *</b>	Transports Montreux-Vevey-Riviera SA, Infrastructure : à l'attention de Julien RICHARD, Rue de la Gare 22, Case postale 1426, 1820 Montreux, Suisse, E-mail : ju.richard@mob.ch

### Calendrier

**Inscription** Sur Simap, pas de délai.

**Visite** Pas de visite prévue

**Questions** 06/09/2019 sur Simap.

**Rendu documents** 04/10/2019 à 10h00 Offre en deux exemplaires sur papier avec une copie informatique conforme au format pdf. Attention le cachet postal ne fait pas foi. Si l'offre est remise en main propre, le faire exclusivement à la réception du MOB/MVR au 2<sup>ème</sup> étage.

**Rendu maquette** Pas de maquette à rendre

**Type de procédure \*** Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

**Genre de prestations / type de mandats \*** Services d'ingénierie civile et géotechnicien

**Description détaillée des prestations / du projet** L'ensemble des prestations de direction générale du projet, d'ingénieur civil, de géotechnique et de direction des travaux pour les études et la PAP (phase SIA 32 et 33), l'appel d'offres (phase SIA 41) et la réalisation des travaux (phases SIA 51 à 53) pour le renouvellement de 6 murs de soutènement aval sur la ligne.  
Le cahier des charges se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA 103.  
Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.

**Communauté de mandataires** Non admise. Le soumissionnaire doit être un bureau d'ingénieurs civils. L'association de plusieurs bureaux en une société simple (consortium) n'est pas autorisée.

**Sous-traitance** Admise. La sous-traitance de prestations est seulement autorisée pour la géotechnique, notamment si le soumissionnaire ne dispose pas de cette compétence au sein de son propre bureau.

**Mandataires préimpliqués** Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

**Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts** M. Julien Richard (MO)  
M. Alain Morand (MO)  
M. Yves Pittet (MO)  
Le mandataire organisateur de la procédure (Avisia SA)

## Conditions de participation

Composition du soumissionnaire  
Conditions de sous-traitance  
Conflits d'intérêts  
Restrictions sur la participation de fournisseurs.  
Engagement sur l'honneur

## Critères d'aptitude

L'offre du soumissionnaire doit contenir les documents attestant de sa qualification pour la réalisation du mandat.  
Le critère d'aptitude prévoit que le soumissionnaire doit produire en tout quatre références de moins de 10 ans en rapport avec les prestations mises au concours, soit:

1. Pour le bureau d'ingénieurs civils : deux références d'études et de direction de travaux de murs de soutènement ;
2. Pour le bureau de géotechnique ou l'ingénieur spécialisé en géotechnique : deux références d'études et/ou de réalisations murs de soutènement.

Si un même bureau peut offrir les prestations d'ingénieur civil et de géotechnique, il doit fournir des références mettant en évidence ses compétences dans chacun de ces deux domaines.

## Critères d'adjudication / de sélection

C1 : Coût 30% (notation selon méthode T2)  
C2 : Références des personnes-clés 30%  
C3 : Méthodologie 25%  
C4 : Organisation 15%  
Commentaires : Sous-critères et principe de notation selon les documents de l'appel d'offres  
Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

## Indemnités / prix :

Pas d'indemnités.

## Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

### Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises
- La description du projet et des enjeux est suffisante
- Préimplification : Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation/exclusion du marché sont correctes
- Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués
- Les délais sont corrects
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144 et au moins un membre est externe (organisateur)
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes

### Manques de l'appel d'offres

- La pondération et la méthode de notation du prix, ne prenant pas en compte la plausibilité des heures, ne permettent pas une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.

### Observations de l'OMPr \*

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

